BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1211

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

475 880 845 RCS Lille-Métropole.
BOET STOPSON.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 714938.5 EUR.
Adresse : 23, rue Amsterdam, 59200 Tourcoing.
Précédent propriétaire : 475 880 845 RCS Lille-Métropole. **BOET STOPSON.** 791 804 743 RCS Villefranche / Tarare. **SAS ACOUSTIQUE CONSULTING.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte SSP en date du 22 juillet 2025, la société BOET STOPSON, SAS au capital de 714.938,50 €, dont le siège social se situe à TOURCOING (59200), 23 rue Amsterdam, immatriculée sous le n° 475 880 845 RCS LILLE METROPOLE, d'une part, et la société SAS ACOUSTIQUE CONSULTING, SAS à associé unique au capital de 5.000 €, dont le siège social se situe à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), 39 rue Léon Weber, immatriculée sous le n° 791 804 743 VILLEFRANCHE-TARARE, d'autre part, ont établi un projet de fusion par absorption de la société SAS ACOUSTIQUE CONSULTING par la société BOET STOPSON à qui la société SAS ACOUSTIQUE CONSULTING apporterait la totalité de son actif, évalué à 155.174,25 €, à charge pour la société BOET STOPSON d'acquitter la totalité de son passif, évalué à 165.196,99 €, soit un apport net de -10.022,74 €. La société BOET STOPSON détenant la totalité des actions de la société SAS ACOUSTIQUE CONSULTING, il n'en résultera aucune augmentation de capital et aucun échange de titres. L'opération ne dégage pas de prime de fusion. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée SAS ACOUSTIQUE CONSULTING depuis le 1er avril 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante BOET STOPSON. Ledit projet sera réalisé et deviendra définitif à la date de la décision collective des associés de la société BOET STOPSON qui approuvera le projet de traité de fusion et ses annexes et constatera l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu par l'article L. 236-15 du Code de commerce et l'absence d'opposition des créanciers dans ce délai. La société absorbée SAS ACOUSTIQUE CONSULTING sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé le 24 juillet 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE pour la société BOET STOPSON et le 25 juillet 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE pour la société SAS ACOUSTIQUE CONSULTING. Pour avis..